



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 12 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

Par décret du 25 avril 2022, les électeurs sont convoqués les dimanches 12 et 19 juin 2022 en vue de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale.

Les déclarations de candidatures pour le premier tour seront recueillies en préfecture:

- **du lundi 16 mai au jeudi 19 mai 2022** : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- **le vendredi 20 mai 2022** : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ;

Il est conseillé de prendre rendez-vous en contactant le Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des Élections, au 03.25.30.22.07 ou 03.25.30.22.13 ou 03.25.30.22.21.

Les déclarations devront être déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant, en application des dispositions de l'article L.157 du Code Électoral. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou par message électronique, n'est admis.

A l'issue du délai d'enregistrement des candidatures, un tirage au sort sera effectué en préfecture pour définir l'ordre d'attribution des panneaux. La liste officielle des candidats sera publiée par arrêté préfectoral.

Un mémento à l'usage des candidats comportant notamment la liste des pièces à fournir est disponible sur le site Internet de la Préfecture (<http://www.haute-marne.gouv.fr/> - rubrique élections législatives : dossier déclarations de candidatures).

Il est rappelé que doivent être jointes à la déclaration de candidature les pièces de nature à prouver que le candidat a procédé à la déclaration d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder. Les imprimés correspondants sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture ou, sur simple demande, au Bureau des élections de la Préfecture.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE / 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55